



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS CLERMONT AUVERGNE

27 juin 2023

Délibération du CA n° 2023/20

Objet : Tarifs hébergement : b. Tarifs des indemnités d'occupation sans droit ni titre

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 ;
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Rapporteur :

Madame Marie-Christine GUILLOT, Directrice Adjointe du Crous Clermont Auvergne.

Délibération :

La révision des tarifs des indemnités d'occupation sans droit ni titre est approuvée à **l'unanimité**.
Les tarifs seront applicables au 1er septembre 2023.

Résultat du vote :

Nombre de membres constituant le conseil d'administration : **28**

Quorum : **10**

Nombre de participants au vote: **25** dont **10** procuration(s)

Contre : **0**

Abstention : **0**

Pour : **25**

Clermont-Ferrand, le 27 juin 2023
Le président du Conseil d'Administration

Monsieur Gabriele FIONI, Recteur délégué pour
l'Enseignement supérieur, la Recherche et
l'Innovation de la région académique Auvergne-
Rhône-Alpes.